

**16 juin 2000, Québec**

**Allocution à l'occasion du bilan de la session parlementaire**

Bonjour,

Le leader parlementaire du gouvernement vient de vous présenter le bilan législatif précis de la session parlementaire qui s'achève. Je profite de l'occasion pour remercier Jacques pour son travail efficace qui lui vaut le respect de tous les parlementaires.

La présente session s'est ouverte en mars dernier par le dépôt d'un budget sans précédent. Non seulement nous avons déposé un budget équilibré pour une deuxième année consécutive, mais nous avons réussi, grâce aux efforts consentis par les Québécoises et les Québécois, à dégager des surplus budgétaires. Cela nous a permis de réinvestir massivement en santé et en éducation et d'amorcer une baisse appréciable des impôts. Vous vous souviendrez aussi que, en mars dernier, le projet de loi 99 était inscrit au feuillet de l'Assemblée. Les consultations publiques prévues avaient été tenues au mois de février.

Après avoir procédé aux amendements nécessaires, nous en avons fait adopter le principe, sur division, mais avec l'appui de deux des trois partis représentés à l'Assemblée nationale. À la session d'automne, le Québec se dotera donc d'une loi définissant clairement ses droits et prérogatives politiques. J'espère toujours que le Parti libéral du Québec, comme il a su le faire cette semaine, acceptera de faire parler le Québec d'une seule voix.

Certaines autres lois d'importance ont été ou seront adoptées. J'en citerai quelques-unes. La loi créant la Commission métropolitaine de Montréal est incontournable. Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur cette loi, et sur celle de même nature portant sur la région de Québec. Bien des informations inexactes ont été véhiculées et ont parfois fait oublier l'intérêt commun. Personne ne peut argumenter bien longtemps contre l'importance de compter sur une région métropolitaine prospère. L'adoption de cette loi permettra à toute cette région d'unir ses forces pour la maintenir dans le peloton de tête des villes nord-américaines.

Quant à la loi créant la Commission métropolitaine de Québec, nous n'avons pu franchir les dernières étapes de son adoption puisqu'il a été impossible de procéder aux consultations publiques avant l'ajournement de nos travaux. Notre détermination est aussi ferme pour Québec que pour Montréal et l'Outaouais. Mais nous tenons à ce que les consultations promises aient lieu. Elles se tiendront le plus rapidement possible. Le projet de loi 124, qui encadrera notamment les relations de travail lorsque s'opéreront des fusions municipales, a aussi été adopté. L'intégration des différents groupes de travailleurs municipaux impliqués dans une fusion de municipalités, se fera dans un cadre défini et à l'avantage de tous.

Nous avons dû agir aussi dans le secteur des centres hospitaliers. Comme vous le savez, malgré des réinvestissements de 4 400 000 000 \$ au cours des deux dernières années, les besoins de notre système de santé augmentent de manière presque exponentielle. Bien que nous ayons été en mesure de soutenir les centres hospitaliers déficitaires, certains n'ont pas effectué leur nécessaire travail de rigueur budgétaire. Par ailleurs, certains autres établissements ont eu l'impression d'être lésés parce qu'ils avaient réussi l'équilibre

budgétaire et maintenu la qualité des soins. Le gouvernement s'étant maintenant astreint au respect de l'équilibre budgétaire, il est tout à fait opportun de demander aux gestionnaires concernés de consentir les efforts nécessaires pour respecter les budgets qui leur sont alloués à même les impôts des Québécoises et des Québécois. Bien sûr, le ministère de la Santé et des Services sociaux accompagnera les établissements dans cette démarche et tiendra compte des particularités.

Cette session aura aussi permis de donner force de loi à des initiatives d'importance comme le Fonds jeunesse, constitué à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse. L'exercice des activités de NASDAQ au Québec est également rendu possible. L'Assemblée a eu aussi l'occasion de débattre et d'adopter une loi portant sur la professionnalité de nos écoles. Sur ce dernier point, on me permettra de souligner que ce débat, qui a dépassé largement cette enceinte, s'est fait dans la sérénité et le respect, et que sa conclusion est à l'honneur de la société québécoise. Nous terminons donc cette session printanière dans un climat favorable. L'économie québécoise se porte bien. Le mois dernier, elle a permis la création de 17 400 emplois, tous à temps plein, soit 41 % des emplois créés au Canada. Depuis le début de l'année, la croissance de l'emploi au Québec est supérieure à celle du Canada. Dernièrement, plusieurs journaux américains ont fait l'éloge du Québec et de Montréal. Un magazine spécialisé, WIRED, a recensé 46 technopoles partout dans le monde et classe Montréal au 12<sup>e</sup> rang pour ses industries de haute technologie. Montréal est au même rang que la ville de New York.

Depuis le début de l'année, en moins de six mois, plus de 42 000 personnes ont quitté la sécurité du revenu pour accéder au marché de l'emploi. Plus de 200 000 l'ont fait depuis juin 1996, une baisse de 25 %. Il y a quelques jours, la firme Standard and Poor's maintenait la cote A+ du Québec. Et les perspectives sont bonnes. La Banque Nationale déclare même que l'économie du Québec est celle qui affiche le plus fort momentum parmi les principales régions du Canada. Ces nouvelles sont positives, mais beaucoup reste à faire. Le travail ne manquera pas au cours des prochains mois. Avec l'appui unanime de l'Assemblée et celui de nos partenaires, nous mènerons le combat pour l'avènement d'un régime de congés parentaux au bénéfice des familles québécoises. Il faut souhaiter un retour à la raison du gouvernement fédéral puisque cet entêtement n'est pas justifié. Les Québécoises et les Québécois méritent mieux que cela. C'est pour cette raison que nous avons présenté la Loi sur l'assurance parentale, dont nous souhaitons l'adoption cet automne.

En terminant, je tiens à souligner le remarquable travail des députés et membres du caucus ministériel. Tout au long de cette session, ils n'ont pas ménagé leurs énergies et ont certes fait honneur à la population qui les a élus. Je veux les remercier chaleureusement.

Je vous souhaite un très bel été.

Merci.